

COMMUNE DE LUGARDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 11

Séance du mercredi 16 mai 2024

Présents : 11

L'an deux mille vingt-quatre le 16 mai, l'assemblée régulièrement convoquée le 3 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Madame Cécile UNIQUE, Maire.

Votants : 11

Pour :

Sont présents : Joëlle BORNE, Laurent CONQUET, Daniel PEPIN, Cécile UNIQUE, Marie-Claire RABOISSON, Géraldine PICHOT, Alicia BIEHLER, Thierry MERCIER, Isabelle DIEUX, Françoise DUBOIS, Virginie BAYON

Contre :

Représenté :

Abstention : 0

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance :

Objet de la
délibération :
Nouvelle présentation
du budget 2024 du
Conseil Municipal

Madame le Maire expose que le budget présenté ce jour a été transmis en préfecture le 22 avril 2024.

Après avoir averti la préfecture que la présentation du budget au cours de la séance du 10 avril 2024 était différente du fait d'une erreur matérielle qui s'était glissée dans le document, Madame le Maire expose le budget envoyé en préfecture le 22 avril 2024.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Mairie de LUGARDE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Mairie de LUGARDE pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 708 031,19 Euros
En dépenses à la somme de : 708 031,19 Euros

Adopté à la Majorité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Cécile UNIQUE

Date de transmission de l'acte: 24/07/2024

Date de reception de l'AR: 24/07/2024

015-211501101-DE_027_2024-DE

A G E D I